



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

27 AVRIL 1981

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 28 JANVIER 1974
RELATIF AUX NOMS DES VOIES PUBLIQUES
DEPOSEE PAR M. Ch. HANIN

DEVELOPPEMENTS

Le décret du 28 janvier 1974 relatif aux noms des voies publiques soumet la modification au double avis de la section autonome française de la Commission royale des Monuments et des Sites et de la section wallonne de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.

En fait, la consultation de la section française de la Commission royale des Monuments et des Sites n'est qu'une formalité, cette dernière se référant toujours à l'avis de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.

Cette formalité entraîne retard et travail administratif inutile; il y a lieu de la supprimer.

Ch. HANIN.

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 28 JANVIER 1974
RELATIF AUX NOMS DES VOIES PUBLIQUES

ARTICLE UNIQUE

A l'article 1^{er} du décret du 28 janvier 1974 relatif aux noms des voies publiques, les mots suivants sont supprimés :

« ... de la section autonome française de la Commission royale des Monuments et des Sites et... »

Ch. HANIN.